

23 déc 2022 -16:58

Appartient à Conseil des ministres du 23 décembre 2022

Adaptation de la redevance Diabolo pour les voyageurs

A la demande du concessionnaire Northern Diabolo et tel que le prévoit l'accord de concession de 2007, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant adaptation du montant de la redevance voyageurs Diabolo.

L'augmentation de la redevance passagers s'élève à 0,1473 euros (hors TVA), ce qui porte le taux unitaire à 5,8403 euros (TVA de 6 % incluse). L'augmentation entrera en vigueur le 1er février 2023, date de la révision annuelle des tarifs de la SNCB.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Georges Gilkinet, Vice-Premier ministre et ministre de la Mobilité
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 220 20 11
<https://gilkinet.belgium.be>
info@gilkinet.fed.be

Pascal Devos
Porte-parole (FR)
+32 478 34 23 77
pascal.devos@gilkinet.fed.be

Litte Frooninckx
Porte-parole (NL)
+32 499 59 17 74
litte.frooninckx@gilkinet.fed.be